La lumière leur est venue cette fois du Midi.

Toutes ces histoires tunisiennes, égyptiennes, qui se succèdent les unes aux autres, on n'y comprend pas grand'chose, dans le bon public, mais on voit qu'elles impliquent diminution et péril pour la France. A la façon dont les républicains conduisent nos affaires, on pourrait bien un de ces jours perdre l'Algérie, — sans parler de Nice, un joli morceau de terre qui touche à notre frontière, et que cet excellent ami du conseil municipal de Paris, ce grand dentiste de Garibaldi, nous aurait volontiers extrait.

A l'intérieur, tout se prépare pour une seconde édition de la Commune. L'élection de M. Gambon sonne le glas du gouvernement actuel, comme celle de M. Barodet annonça la chute du gouvernement de M. Thiers.

Les bourgeois les plus pacifiques, les aveugles les plus obstinés sont forcés d'ouvrir les yeux et de se dire : Ça ne peut pas durer.

Comme le proclamait l'autre jour au Sénat M. Wallon, le père de la Constitution qui préside à notre gâchis : cette république n'enfante que des ruines.

Ça ne peut pas durer !

De deux choses l'une : ou il faut tuer la république, ou la république nous tuera.

Il faut choisir entre une action virile qui redresse la pyramide sur sa base, ou une continuation de l'affaissement actuel, au bout duquel il y a une seconde Commune, qui serait à celle de 1871 ce que l'eau forte est à l'eau de rose, et une quatrième invasion étrangère.

L'inconnu avec ses hasards dangereux, la guerre en perspective, en Egypte d'abord, dans l'Europe entière ensuite, voilà d'après l'*Intransigeant* la cause de ce désarroi, de cette désorganisation, de ce désordre moral dans esquels s'agitent les pouvoirs publics :

La raison de ce désordre où s'agitent nos législateurs est connue : ils ne sont pas pas très sûrs qu'il n'y ait pas quelque formidable guerre européenne à l'horizon; ils ne savent pas, au fond, si les neiges de l'hiver prochain ne serviront pas de linceul à quelques centaines de mille hommes qui avaient espéré voir M. Gambetta mourir à table avant de mourir eux-mêmes dans les champs et dans les ravins. On se demande, en un mot, si, oui ou non, il va falloir aller tuer des gens en Egype, s'y faire tuer soi-même quelque peu, et si, ensuite, grâce à des mèches diplomatiques dont on croit deviner la longueur et les ramifications, tout ne s'embrasera pas depuis la mer Noire jusqu'à la mer du Nord, et depuis le Caire jusqu'à Berlin.

S'il est une peau qu'il faille bien se garder de vendre avant que l'ours ne soit tué, c'est assurément sa propre peau. Aussi, nous garderons-nous de crier que la guerre va éclater, qu'elle éclate, et qu'on n'a plus qu'à mettre sac au dos. Non, nous n'en sommes pas là, aujourd'hui du moins; nous n'avons pas encore la guerre mais nous en avons l'inquiétude. Nous sommes devant le rideau d'un théâtre, où, par un phénomène unique dans l'histoire des émotions généralement ressenties par les spectateurs, chacun se demande si la toile va se lever sur un vaudeville ou sur une tragédie.

* *

Le *Gaulois* est délicieux, aujourd'hui, il montre avec *humour* l'instabilité de l'opinion en France, son défaut de persistace et de cohésion.

L'article est de Jules Simon, lui seul au *Gaulois*, ait écrire avec perfection de langue et cet art des nuances qui sont les qualités maîtresses de cet article dont voici un extrait :

On nous avait dit, dans le département, que la Chambre se séparerait le 13 juillet. On nous assure à présent que nous n'aurons pas le plaisir de vous voir avant le mois d'août. Dès que vous saurez définitivement à quoi vous en tenir sur les résolutions de vos collègues, hâtez-vous de me le faire savoir, car le comité veut avoir avec vous une conversation qui sera décisive, et il ne veut pas être pris à l'improviste.

De mon côté, je voudrais bien vous renseigner sur les opininions du comité, pour que vous pussiez y conformer les vôtres. Mais cela devient plus difficile que jamais. Chaque membre a sa manière de voir, et je serais tenté de dire qu'il en a une nouvelle tous les matins. C'est comme chez vous. Il faudra peut-être venir comme on va à la roulette : au petit bonheur ! Si vos opinions de ce jour-là concordent avec nos opinions de ce jour-là, vous serez acclamé. Sinon, vous serez blackboulé. Ce que je vous dis là, mon cher député, n'est pas clair comme boussole, mais c'est clair et net comme déclaration.

* *

Les journaux intransigeants tombent, en ce moment, à bras raccourcis sur les propriétaires.

Il faut voir comme ils traitent le légendaire M. Vautour. Cette campagne rappelle à M. Aurélien Scholl, de l'*Événement*, les couplets d'une chanson qui se chantait autrefois :

On les guillotinera,
Messieurs les propriétaires,
On les guillotinera,
Et le peuple sourira.

Ils ont des appartements,
Tout tendus de soie et d'laine ;
Et ils font leurs excréments
Dans des vas's en porcelaine !

On les guillotinera,
Messieurs les propriétaires,
On les guillotinera,
Et le peuple sourira.

Ils ont des femm's dont les fronts
Sent'nt le musc et la violette,
Tandis qu' cell's que nous aimons
Sent' le brie et la crevette.

Voilà de la poésie naturaliste ou je ne m'y connais pas. Et dire que cette poésie là doit être celle de l'avenir !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier.*)

Le service pour le repos de l'âme du duc d'Orléans

Paris, 29 juin, minuit.

Un service funèbre sera célébré le 13 juillet en l'honneur du duc d'Orléans. Les organisateurs prient leurs amis de ne pas voir dans cette pieuse cérémonie une manifestation contre la fête du 14.

Le budget

On affirme que M. Ribot déposera, samedi prochain, son rapport général du budget de 1883. La discussion commencerait le 7 juillet.

L'affaire Challemel-Lacour-Rochefort

Paris, 29 juin, 11 h. s.

Aujourd'hui est venue devant la Cour le procès en diffamation intenté par M. Challemel-Lacour contre l'*Intransigeant*. Sochefort a été condamné à mille francs d'amende, Delpierre, gérant, à cinquante francs et tous deux solidairement à mille francs de dommages intérêts.

La conférence

Paris, 30 juin.

Le *Voltaire* croit savoir que le cabinet anglais a renouvelé la nuit dernière à M. de Freycinet sa précédente proposition relative à une intervention commune en Egypte; ce que nous savons sûrement, ajoute-t-il, c'est que l'Angleterre considère la question du canal de Suez comme étant en dehors du programme de la conférence, et comme indépendante du réglement des affaires égyptiennes.

L'état de santé de Mgr Czacki

Son Excellence le Nonce Apostolique a eu, avant-hier, une violente attaque de la maladie de cœur dont il avait déjà souffert autrefois. La crise a duré trois quarts d'heure et a vivement alarmé les personnes qui assistaient Mgr Czacki.

Une amélioration est survenue depuis, mais la prostration est toujours très grande. Nous n'avions point voulu parler de cette crise, dans l'espoir qu'elle ne serait point tout à fait accidentelle; mais aujourd'hui, nous ne sommes plus tenus à la même réserve, car nous savons que hier soir on en parlait dans plusieurs salons de Paris.

Le fiévreux par persuation.

Berlin, 29 juin, 10 h. 50, soir.

On apprend ici que le khédive souffre d'une légère attaque de fièvre. La *Gazette nationale* dit que cette nouvelle n'aurait, en temps ordinaire, rien d'étrange. Mais, en ce moment de crise, la moindre indisposition d'un homme entouré d'ennemis violents donne à réfléchir.

Est-ce un piège ?

Paris, 29 juin, 11 h. soir.

Ragheb-pacha, président du nouveau ministère égyptien, a mandé auprès de lui les représentants des différents établissements de credit qui fonctionnent au Caire, et en particulier, le représentant du Crédit Foncier égyptien.

Il leur a fait connaître, au nom du vice-roi, son vif désir que les affaires reprennent : dans ce but, Ragheb-pacha les a assurés de tout son appui et de l'intention arrêtée du gouvernement égyptien de prendre énergiquement la défense de leurs intérêts.

Que va faire l'Espagne ?

Madrid, 29 juin.

Un sénateur ayant demandé l'envoi de la flotte espagnole devant Alexandrie, le ministre de la marine a répondu qu'il agira conformément aux intérêts espagnols en Egypt.

Les affaires d'Egypte à la Chambre des communes

Londres, 29 juin, 9 h. 20 soir

M. Baunerman, répondant à M. Lewson, dit qu'un transport part aujourd'hui avec de forts détachements de marins, pour renforcer l'escadre de la Méditerranée.

M. Richard demande si avant d'employer la force en Egypte, la Chambre aura l'occasion d'examiner la question.

M. Gladstone répond qu'il n'a pas l'intention de s'écarter des usages observés jusqu'à ce jour, mais il ne peut pas prendre un engagement semblable, car les circonstances pourraient l'amener à agir de son propre mouvement, sauf à soumettre ensuite sa conduite à la Chambre.

Le nouveau propriétaire du « Gaulois »

Paris, 30 juin.

Le bruit court que M. Harden Hickey ex-directeur du *Triboulet*, deviendrait propriétaire du *Gaulois*.

Les nihilistes

Le *Gaulois* assure qu'une mine de dynamite a été découverte à Gatchina sons les appartements du czar aussitôt après son départ pour Peterhoff.

Naufrage

Berwick, 29 juin.

Le steamer *Alice* faisant un voyage de plaisir échoué à 30 milles au sud de Berwick. Quatorze passagers ont été noyés.

Le tunnel sous la Manche

Londres, 30 juin.

La compagnie du tunnel sous-marin de la Manche a communiqué à M. Gladstone les résolutions qu'elle a adoptées le 23 juin.

La compagnie prie le gouvernement de décider si le tunnel constitue un danger national. Dans ce cas elle serait prête à convoquer les actionnaires pour leur demander que l'entreprise soit abandonnée.

Les crimes en Irlande

Dublin, 29 juin.

M. John Blake, propriétaire foncier et agent du marquis de Clanricande, et un de ses domestiques ont été tués aujourd'hui à coups de fusil, dans le comté de Galway. Les meurtriers sont des membres de la Ligue agraire.

Dublin, 29 juin.

Hier soir, à Athlone, deux fermiers ont failli être tués. Les assassins cachés derrière un mur, ont tiré plusieurs coups de fusil; mais les fermiers ont pu se sauver. Presque au même moment, un autre fermier à Kilhnoganny l'échappait aussi de bien peu. Une balle dirigée contre lui au moment où il se trouvait dans sa chambre, a traversé la fenêtre et est venue se loger dans une commode.

Grande réunion à Londres

Londres, 29 juin.

Une grande réunion a eu lieu, cette après-midi, aux *Villis Rooms*, pour discuter les affaires d'Egypte.

Lord Salisbury, sir Stafford Northcote, de nombreux pairs et députés conservateurs assistaient à cette réunion.

Lord Salisbury dit que l'objet du meeting est de réveiller et de diriger l'opinion publique au milieu d'une situation critique et dangereuse.

Le gouvernement refuse-t-il, toute discussion parlementaire jusqu'à ce que la correspondance diplomatique ait été publiée.

Les résolutions adoptées par le meeting demandent que le gouvernement ne consente, en Egypte, à aucune solution incompatible avec ses engagements et les intérêts de l'Empire, et insistent sur la nécessité de prendre des mesures efficaces pour protéger la vie et les propriétés des Anglais en Egypte.

Les émigrants d'Alexandrie

Marseille, 29 juin.

Le steamer *Amazone*, des Messageries maritimes, est arrivé d'Alexandrie, aujourd'hui à trois heures. Il avait à bord deux cent trente-sept émigrants, parmi lesquels une trentaine de Maronites indigents qui seront dirigés sur la caserne des incurables, où deux salles sont mises à leur disposition par l'autorité militaire.

D'après le dire de ces émigrants, la population égyptienne serait très surexcitée, non seulement contre les Européens, mais encore contre tous les chrétiens.

Au conseil des ministres

Alexandrie, 29 juin

On assure que le conseil des ministres a discuté un projet tendant à percevoir provisoirement les impôts, en nature et non en espèces, allégeant ainsi les charges qui pèsent sur les Fellahs et donnant du travail aux nombreux ouvriers des chemins de fer, des canaux, etc., actuellement privés de ressources par suite du départ des européens.

Alexandrie, 29 juin

L'état de santé du khédive s'améliore rapidement.

L'agence consulaire anglaise a annoncé aux autorités égyptiennes que M. Cookson ayant reçu son congé sera remplacé par M. West, consul à Suez.

Ragheb-pacha a promis au représentant de l'Autriche de congédier le préfet de police et le chef de la gendarmerie d'Alexandrie

Dans le conseil des ministres qui a été tenu aujourd'hui, on a décidé que les indigènes qui demanderaient du travail seraient employés à des travaux publics. On assure qu'on les occuperait à construire des fortifications.

Un vaisseau de guerre espagnol et un vaisseau hollandais sont arrivés ici aujourd'hui.

Au Suez

Londres, 30 juin

On nous télégraphie de Suez, 27 juin :

« Les canonnières anglaises et françaises prennent des mesures de précaution contre toute attaque possible. »

Envoi de troupes anglaises

Londres, 30 juin

Le transport *Orontes* est parti hier de Portsmouth avec 1,200 soldats de marine pour aller rejoindre la flotte d'Alexandrie.

Voir à la 3e page les dernières dépêches

CHAMBRE DES DEPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du jeudi 29 juin 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, président.

LES GRADES DANS LA MARINE

L'ordre du jour appelle la discussion en première délibération sur le projet de loi relatif à l'assimilation au grade de capitaine de frégate : des mécaniciens en chef, des commissaires-adjoints, des inspecteurs-adjoints, des médecins et pharmaciens professeurs, des médecins et pharmaciens principaux.

M. Farcy combat la demande de déclaration d'urgence.

M. Berlet, au contraire, l'appuie, au nom du gouvernement.

M. Larochefoucault combat le projet.

M. l'amiral Jauréguiberry l'appuie, comme devant être utile au recrutement des sous-officiers mécaniciens, actuellement plein de difficultés.

M. Farcy, au nom des officiers de vaisseaux, combat la proposition.

Après une réponse de M. Lavieille, tous les articles sont adoptés, ainsi que l'ensemble du projet.

LES VENTES JUDICIAIRES D'IMMEUBLES

L'ordre du jour appelle la discussion en 2e délibération sur le projet de loi concernant les ventes judiciaires d'immeubles.

Le projet est adopté.

LES FONCTIONNAIRES CRÉOLES

Elle adopte également la prise en considération de la proposition de loi de M. Pierre Alype, tendant à accorder aux fonctionnaires créoles envoyés, sans passer par la France, dans une colonie autre que celles dont ils sont originaires, les bénéfices attribués par les lois des 18 avril 1831 et 7 août 1878 aux Européens appelés à servir aux colonies.

CONSEILS DE FABRIQUE

Elle adopte aussi la prise en considération de la proposition de loi de M. Labuze, ayant pour objet de substituer au décret du 30 décembre 1809 une nouvelle organisation des conseils de fabrique.

LES ÉTRANGERS EN FRANCE

L'ordre du jour appelle la discussion en 2e délibération sur : 1° le projet de loi du Gouvernement ; 2° la proposition de loi de M. Alfred Naquet, ayant pour objet de modifier la loi des 3-11 décembre 1849, sur la naturalisation et le séjour des étrangers en France.

M. Goblet, ministre de l'intérieur demande la suppression des mots : « Ayant un caractère de réfugié politique. » Comme donnant lieu à l'arbitraire.

M. P. Legrand soutient la rédaction de la commission.

L'expression « réfugié politique » est supprimé par 213 voix contre 164.

La Chambre adopte un amendement de M. Dubost, tendant à la suppression des mots : « rendu après l'avis du Conseil d'Etat. »

Le Conseil d'Etat n'interviendra donc pas dans les décisions d'expulsion prises par le Gouvernement.

La Chambre adopte un amendement de M. Desroyers tendant à interdire du territoire, tout individu excipant de sa qualité d'étranger, pour se soustraire au service militaire.

L'article unique du projet est adopté.

La séance est levée, à 6 heures.

NOUVELLES MILITAIRES

Le projet sur l'avancement de l'armée contiendra une disposition aux termes de laquelle les jeunes gens qui aspirent à devenir officiers, en passant par l'Ecole militaire de St-Cyr, devraient désormais faire une année de service comme simples soldats. Cette année de service se ferait entre le moment où l'examen d'admission à l'Ecole vient d'être passé avec succès et l'admission même à l'Ecole.

—

Le ministre de la guerre a pris l'arrêté ci-après, au sujet du comité de santé nouvellement institué :

Le comité consultatif de santé examine et apprécie, avant qu'ils soient soumis au conseil d'Etat.

1° Les dossiers de pensions de retraite pour infirmités consécutives à des maladies ou des blessures ;

2° Les dossiers pour pensions à accorder aux veuves ou pour secours annuels aux orphelins des militaires morts par suite de maladies ou des blessures ;

3° Les dossiers pour gratifications renouvelables.

4° Les propositions de mise en non activité pour infirmités temporaires, ou en réforme pour infirmités incurables.

—

Il paraît que nous allons avoir une nouvelle loi sur l'état des sous-officiers ; ce sera la septième en dix ans ; loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement de l'armée, les primes et emplois civils ; loi du 24 juillet 1873 sur les emplois civils ; loi du 10 juillet 1874 relative aux améliorations à apporter à la situation des sous-officiers ; loi du 31 Décembre 1875, ayant pour objet de modifier la loi du 24 juillet 1873, sur les emplois réservés aux anciens sous-officiers, loi du 22 juin 178 sur le rengagement des sous officiers ; loi du 18 Août 1879 sur les pensions des sous-officiers ; loi du 23 juillet 1881 relative au rengagement des sous-officiers.

Septs loi en dix ans, une tous les quinze mois !

Celle dont nous parle M. le général Billot sera la huitième. Espérons quelle sera suffisamment bonne pour être aussi la dernière.

VARIÉTÉS

Me ALLOU

Lorsqu'on parle de Me Allou, — que voilà candidat des gauches au fauteuil sénatorial du général de Cissey — le nom de M. Bétolaud vous vient naturellement sur les lèvres. On a l'habitude d'associer leurs noms, parce qu'ils occupent aujourd'hui la première place au barreau : mais ils diffèrent essentiellement par le caractère de leur talent. M. Bétolaud s'interdit toute excursion hors des pièces de son dossier. Il ne puise ses effets que dans la vigueur de la logique, avec laquelle il expose et le fait et le droit. Il rappelle l'éloquence mâle et sobre de M. Teste, avec un tour moins antique, moins littéraire, surtout moins ce quelque chose de démosthénique que M. Portalis trouvait en M. Teste, ou plutôt, peut être, la parole froide et triste de M. de Vatimesnil. Mais il est supérieur à M. Dufaure, dont on fait un des maîtres de cette école, et qui ne restera que comme le premier avoué du siècle. C'est déjà un certain honneur.

On disait de M. Lainé que rien qu'à le voir se présenter à la barre, on avait le sentiment qu'il serait éloquent sans parler. C'est quelque chose comme cela qu'on éprouve, lorsque M. Allou, se drapant dans sa robe, la poitrine cambrée, le visage puissant, le front éclairé, promène son premier regard. On se dit que cette belle pose oratoire ne peut venir de l'assurance d'un tribun, comme a été M. Gambetta, mais seulement de la conscience d'une force profonde et facile. M. Allou n'a pas toujours été cet athlète académique. Un instant sa santé l'a forcé à s'éloigner du Palais. Il y est rentré avec les épaules élargies et solides. Chose singulière ! son talent avait subi la même heureuse transformation. L'abondance dont l'a doué la nature et qui aurait peut-être coulé plus tard par un robinet, s'élançait désormais par un jet vigoureux. Il n'eut été qu'un Berville, au lieu de devenir un Allou. Les Anciens n'avaient-ils pas raison d'attacher tant d'importance au développement physique de ceux qui se livraient à l'éloquence !

A la barre, M. Allou n'a pas besoin d'un joueur de flûte pour modérer son action. Si vous allez au Palais, au moment de l'audience, vous ne l'apercevrez point, comme la plupart de ses confrères, arpentant la salle des Pas-Perdus, comme si la déesse de l'éloquence agitait sa personne. Regardez-le assis sur le banc adossé à la première Chambre : — il est là, superbe, grave, calme, distrait. Le torse garde une immobilité sereine. Seulement, de temps en temps, un tressaillement des épaules vous donnera l'illusion qu'il va se livrer : mais aussitôt il reprend son attitude olympienne. Le geste est simple, magistral. Le timbre est puissant, souverain, mais n'a rien d'agressif, ni de choquant. Un débit rapide ourle ses lèvres massives d'une légère frange d'écume. Ainsi, disent les poètes, font les fleuves le long de leurs rives. Cela ne peut contrarier que les riverains. L'œil semble accompagner la parole : il a des clignements saccadés, flamboyants. Cependant la physionomie reste marmoréenne. Il est maître de lui et de son auditoire.

La parole ne coule pas de sa bouche comme la lave du volcan, avec ses scories, ainsi qu'on disait de M. Barthe. Elle en sort comme l'eau de sa source : facile, abondante, limpide, élégante, vive, agréable. Jamais au Palais, on ne le surprend à l'œuvre. A-t-il seulement un crayon dans sa serviette ? Le mot n'est pas toujours irréprochable, nuancé, précis : mais depuis M. Mauguin, c'est dans cette école, un art un peu négligé. M. Jules Favre n'avait ni cette précision, ni cette délicatesse, ni cette correction, mais c'était un bien plus extraordinaire sertisseur de phrases que M. Mauguin, et surtout que M. Allou. Il avait les enivrements et les angoisses de l'artiste, que ceux-ci n'ont pas connus. Mais, à la différence de ses confrères-là, on ne reconnaîtrait pas dans sa manière, le langage du barreau.

Les assises conviennent peu à M. Allou. Il ne possède point comme M. Lachaud, le goût et la science de ce tribunal impressionnable. On ne lui connaît ni la chaleur, ni l'amertume, ni la moquerie, ni la colère de M. Chaix d'Est-Ange. Il a tout justice ce qu'il faut de passion pour mettre la vie et du souffle dans les causes civiles. C'est là son terrain; il s'y montre presque toujours égal à lui-même. Phénomène qu'on n'a peut-être pas vu depuis M. Paillet ! On se sert souvent de l'expression d'abondance cicérorienne : elle s'applique bien à son talent. Mais sous cette abondance, il sait être ironique, mordant, incisif. Dans le procès Jung, il est sorti de lui-même, il a oublié les lois, il a expulsé du territoire un adversaire à qui sa qualité de citoyen français y assurait son domicile. Mais ces excès sont bien rares chez lui. Les larmes et les fureurs ne tombent pas des hauteurs paisibles où il se complaît.

C'est dans le procès Patterson que Me Allou s'est mis en lumière. M. Berryer plaidait contre lui, avocat du prince Napoléon. — A un moment, M. Berryer avait atteint au sublime. Ce n'était pas un discours qui s'échappait de sa bouche, c'était des lambeaux de phrases, qu'il lançait comme des tronçons d'épée à la tête de son adversaire. L'auditoire était haletant, interdit. Les sténographes n'écrivaient plus. Le plus vieux routier d'entre eux reprit pourtant terre. « Allons, dit-il à ses camarades, à nos crayons ! nous faisons ici un métier et n'avons pas le droit de jouir ! » On a retrouvé Me Allou dans bien d'autres grandes affaires : les procès Didot, Mirès, Brunswick, Dubouchage, Proudhon, Girardin, etc. Dans les procès en séparation de corps, les procès d'état, et en général toutes les affaires où il ne s'agit point que de chiffres, d'intérêts, son talut se déploie avec une pompe magistrale.

J'avoue, à ma honte, que je n'ai point entendu Me Allou depuis le procès intenté aux exécuteurs testamentaires de M. Auguste Comte. C'était, s'il m'en souvient bien, la dernière année de l'Empire. — Tout d'un coup, l'avocat s'élève, sans effort, à l'imagination la plus idéale, et nous fait voir l'union des âmes dans les idées, la doctrine philosophique, la foi religieuse. Tableau exquis de sensibilité et de grâces naturelles, que n'aurait pu tracer plus délicatement M. Bethmont, la sensitive, père de M. le premier président de la Cour des Comptes. Me Allou émaille ses plaidoieries de portraits, de critique littéraire, de descriptions de paysage, d'épisodes d'histoire, d'anecdotes piquantes, de mots heureux. Son abondance se plie comme d'elle-même à ces genres divers, et c'est là ce qui fait son originalité.

Quand un fleuve roule tout droit, même à pleins bords, même avec majesté, ses flots, le regard s'en fatigue bientôt. Il lui faut des détours, des repos, des plaines et des pentes. C'est par cette richesse variée et flexible, qui réclame à peine le secours de l'étude, que Me Allou s'est élevé au rang des maîtres du barreau de ce siècle, que nous venons de nommer, et auxquels il est juste d'ajouter les Martignac, les Romiguières, les Hennequin, les Dupin, les Tripier, les Mérilhou, les Bonnet, les Bellart, les Marie, les Ferrère, les Crémieux.

Me Allou abandonnera-t-il le barreau pour la politique ? Il a soixante-deux ans. Depuis longtemps déjà il aspire à la politique. En 1869 il se présenta aux élections législatives, à Paris. A la salle Hertz, on lui préféra Me Glais-Bizoin. La salle Hertz le trouva trop disert, trop lettré.

A Me Allou, le suffrage universel préfère toujours Me Glais-Bizoin. Il professait alors les opinions de Me Ernest Picard, et du *Siècle*. — Du *Siècle* ! Quelle association d'idées et de goûts ! On se rappelle qu'il a plaidé pour Me Gambetta, traduit en police correctionnelle pour son discours de Lille, et qu'il a défendu la politique des 363 avec un peu plus de chaleur que Me Dufaure. Il appartient donc au centre gauche résolu, si ces mots ne jurent pas ensemble. Mais, comme dit son ancien client, dans la nouvelle langue du Palais : « Ça se décolle ! » Peut-être le centre gauche devra-t-il bientôt se résoudre à quelque autre chose, et alors ?... Bien des illustres avocats que nous avons nommés, n'ont pas gagné à cette transplantation du barreau dans la politique. Sera-ce aussi le cas de Me Allou ? En tout cas, il est du petit nombre de ceux devant qui la porte d'un Parlement ne doit pas rester fermée, quand ils y frappent.

DANGEAU.

(*Paris Journal*).

CHOSES ET AUTRES

* *

Une feuille ingénue fait de l'esprit en racontant l'horrible drame du Pecq.

Le narrateur en est au moment où l'infortuné Aubert refuse de se laisser extorquer sa signature. Et il ajoute en parodiant le célèbre mot de M. de Bismarck :

« Les sinistres associés se regardèrent entre eux. C'était l'*instant nécrologique !* »

* *

Les héritiers !

Un neveu se promène avec son oncle, extra-millionnaire, dont il est sûr de recueillir la succession.

Ledit oncle est d'une santé robuste. On dit qu'il vivra jusqu'à cent ans.

Pendant qu'ils arpentent nonchalamment l'asphalte, passe un convoi de première classe : chevaux caparaçonnés et empanachés, livrées exceptionnelles, deux maîtres des cérémonies, avalanches de fleurs sur le corbillard.

Le neveu pousse son oncle du coude, puis, avec un sourire engageant :

— Voyons, vieil entêté, est ce que ça ne te dit rien ?

* *

Le comble du voyage coûteux :

Partir d'un éclat de rire et se rendre à l'évidence... en voiture à l'heure !

* *

Conseils d'un vieux Céladon à son neveu :

— Dans un salon, quand une femme maigre s'assied sur un canapé auprès de toi, fais-lui beaucoup de place, comme s'il ne devait jamais y en avoir assez pour elle.

* *

Le petit Georges est douillet et crie comme un paon dès qu'on fait signe de le toucher.

— Vous criez toujours *pour rien*, lui dit sa bonne, qui cherche à le faire taire.

— C'est pas vrai, répond maître Georges d'un air triomphant. Et la preuve, c'est que maman dit toujours que je cric *pour tout !*... ah !

* *

On raconte les derniers moments de B..., qui était épouvantablement avare.

— Je m'approchai du lit pour voir si B... respirait encore. Le cœur ne battait plus... pourtant nous avions encore quelque doute. Je m'approchai de son oreille et je lui criai : « B..., on te rapporte les 15,000 francs que tu croyais perdus !... » Ce pauvre B... ne bougea pas. Nous fûmes convaincus que tout était fini.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Pétition. — Nous recevons la lettre suivante :

Roubaix, le 28 juin 1882.

A Messieurs les conseillers municipaux, membres de la commission des fêtes.

Messieurs,

Les soussignés patentés des quais de Dunkerque et de Calais, ont l'honneur de solliciter de votre bienveillance, en raison de la Fête Nationale du 14 Juillet, que la joute sur l'eau qui doit avoir lieu, soit faite cette année dans notre quartier, où se trouve d'ailleurs le plus bel emplacement du canal, dont les bords sont les plus larges et peuvent contenir le plus grand nombre de spectateurs.

Nous avons, d'autre part, messieurs les Conseillers municipaux, à vous prier de ne pas encore abandonner cette année nos établissements, pour lesquels rien n'a été fait depuis plusieurs années.

En espérant, messieurs, que vous accueillerez favorablement notre demande, nous sommes vos bien dévoués serviteurs,

Dermélécand, H. Picavet, Victor Petit, Jules Legay, J.-B. Toulemonde, brasseur; J.-B. Defrisse, Panscèle-Flipo, Paul Deberlin, Charles Crépin, Pierre Desnerck, Pierre Panetrant, Jean Ramacker, Désiré Favier, Lecomte, François Rouse, Louis Bourgois, Aug. Flipo, Louis Delbard, Jules Heuls, Denis Desfontaines.

Concours de musique. — Dans la liste des sociétés qui doivent prendre part au concours de musique du mois d'août, nous avons omis, par mégarde, de citer l'*Harmonie des Mines* de Ferfay, qui avait depuis longtemps envoyé son adhésion, et qui est classée dans la deuxième section de la première division. Cette société a donc pour concurrente la *Musique des Sapeurs-Pompiers* d'Halluin.

Les Concerts du Square Notre-Dame. — La brillante audition donnée dimanche par la *Grande-Harmonie*, au parc de Barbieux, avait ramené hier une foule énorme au Square Notre-Dame. Aussi, est-ce de nouveau avec une satisfaction marquée, et par de fréquents applaudissements qu'ont été accueillis les différents morceaux du programme. M. Paul Fournier, a été, une seconde fois, l'objet d'une véritable ovation, pour l'admirable exécution du solo de clarinette qu'il a détaillé avec une facilité et une précision remarquables.

L'*Union des Travailleurs* s'est particulièrement distinguée. Le dernier chœur, *le Départ des Pêcheurs* a été chanté avec une délicatesse de nuances et un sentiment qui témoignent des progrès constants que fait cette société chorale.

Pendant le concert, nous avons constaté, à la satisfaction du public et des exécutants, que les désordres de la semaine dernière ont été évités par la présence d'une police plus nombreuse et plus vigilante. Nous félicitons volontiers M. Broyer de cette sage mesure.

Cours de chant. — Mme Landouzy-Besville, professeur de chant à l'Académie de musique, porte à la connaissance du public, qu'elle établira un cours de chant (dames) en son domicile à partir du 1er juillet.

Ce cours aura lieu les mardi et vendredi de chaque semaine, de sept heures à huit heures et demie du soir. Les personnes désirant en faire partie sont priées de se faire inscrire incessamment, rue St-Georges, 19, le nombre d'élèves étant fixé à dix.

Une faute typographique. — Nous avons annoncé que M. Parenty, avocat à Lille, reprenait l'étude d'un avoué de Douai, récemment décédé. Le nom du prédécesseur de M. Parenty était *Desreumaux* et non *Desrousseaux* comme nous l'a fait dire un compositeur trop distrait.

Concours colombophiles : Le dimanche, 2 juillet, auront lieu les concours suivants :

1° Creil, organisé par la société le Faucon, établit chez M. Delahaye, place Notre-Dame, Tourcoing.

2° Vierzon, organisé par la société Union, établie chez M. Bayart, 22, rue Saint-Antoine, Roubaix. Mise 3 fr. 50 dont 1 fr. 25 pour frais.

3° Creil, organisé par la société la Belle Plume, établie chez M. Delestienne, rue Wallon, Roubaix.

4° Vierzon, organisé par la société les Vrais Amateurs, établie chez M. Charles Calens, hameau du Crétignier, rue Royale, Wattrelos. Misc 3 fr. 50 dont 1 fr. pour frais.

5° Paris, organisé par la société les Amis-Réunis, établie chez M. Emile Liagre, estaminet de la *Trombone*, Wattrelos. Mise 1 fr. 70 dont 1 fr. pour prix et 70 centimes pour frais et convoyage.

6° Creil, organisé par la société les Sans Chagrin, établie chez M. Louis Leclercq, cabaretier au *Petit Paradis*, hameau du Nouveau-Monde, Lys-lez-Lannoy. Mise 1 fr. 60 dont 60 centimes pour frais.

7° Creil, organisé par la Fédération Lilloise.

8° Orléans, organisé par la société l'Hirondelle, établie estaminet Maret, rue Saint-Sauveur, 38, Lille. Mise 2 fr. 25 dont 75 centimes pour frais.

La fin d'un roman. — Les coups de parapluie sont devenus à la mode, paraît-il. L'autre jour, nous enregistrions le cas d'un homme qui avait eu l'œil crevé par un vigoureux coup de *riflar*. Hier, une toute jeune demoiselle, (elle a dix-huit printemps à peine), s'en est servi pour frapper un tout jeune dandy infidèle (dix-neuf ans) Le temps est sans nul doute la cause involontaire de ce nouveau genre de vengeance. La pluie qui ne nous quitte plus, met entre les mains de *tout un chacun* une arme toute prête et facile à manier.

Hier soir donc, Jeanne B... qui appartient à la corporation des piquières rencontrait un ancien galant P. V...; au lieu des tendrétés d'autrefois, il y eut un échange de mots un peu durs, surtout à l'adresse de la blonde jeune fille. Celle-ci sentit la colère lui monter aux cheveux et vlan ! un coup de parapluie à l'infidèle.

Le pis de l'histoire, c'est qu'un agent survint et dressa procès-verbal à la charge de Jeanne. Pauvres amours !

Après tout c'est plus original que le vitriol et bien moins dangereux.

Une scène comique. — Jeudi soir, vers six heures, au Pile, un grand rassemblement s'était formé autour d'un chiffonnier et d'une mégère qui étaient en train de s'injurier.

Clotilde Bisset et Léonce Maton s'étaient pris de querelle à propos de *loques et de vieux os*. On n'était pas tombé d'accord sur le prix, de là colère de la femme, mauvaise humeur du marchand, insultes et menaces réciproques. Les spectateurs et surtout les spectatrices criaient : Ksss ! ksss ! ksss ! et, sans doute qu'à leurs excitations, nos *disputeurs* en seraient venus aux coups, si un agent n'était intervenu, comme un dieu pacificateur.

Gamineries. — Certains gamins ont la singulière et imprudente manie de lancer des pierres dans les rues, sans prendre garde aux personnes qui passent.

Les enfants pratiquent ce jeu dangereux, pour se taquiner mutuellement ou pour vider quelque querelle. C'est ainsi que jeudi soir le jeune Alphonse Dupré fut blessé au visage d'un coup de *caillou* jeté par son camarade Dumortier. Ces deux gamins seront sans doute corrigés pour toujours de ce défaut, après la verte correction que cet accident leur a value.

TOURCOING

On nous prie de faire la rectification suivante :

« Le chien qui a été étranglé mercredi par l'agent Delporte, appartenait à un sieur Auguste Plancart, expéditeur en douanes.

» Ce chien, comme nous l'avons dit, avait été pris d'un subit accès de rage. »

On ramonera la cheminée. — Hiers, vers midi, une rixe s'est élevée rue Verte feuille entre deux ramoneurs de cheminées, les nommés Chalansonnet, Augustin, qui demeure dans cette rue, et Lallemand, Auguste, demeurant à Lille.

Cette rixe s'est produite à la suite d'une querelle survenue dans un règlement de comptes.

Chalansonnet, emporté par la colère, a brisé une bouteille sur la tête de Lallemand. Lallemand s'est enfui dans la rue, poursuivi par son adversaire.

Malgré le sang qui l'aveuglait, il avait néanmoins terrassé Chalansonnet, et lui administrait une raclée complète: sans l'arrivée d'un sergent de ville, c'en était fait du pauvre diable, il n'aurait plus assurément poussé son chant de ramoneur sur les cheminées de notre ville.

L'agent a amené au poste nos deux gaillards, contre lesquels procès-verbal a été dressé.

—

Une grave affaire de mœurs dont nous avons déjà parlé, du reste, s'est présentée hier devant le tribunal correctionnel.

Onsait qu'il s'agissait d'un contre-maître de filature de Marcq-en-Barœul, le sieur B. V..

Sur un réquisitoir énergique et indigné de M. le substitut Plaisant, et malgré une éloquente défense de Me Ovigneur, le prévenu, qui a pleuré pendant toute la plaidoirie, est condamné à 1 an de prison et 50 fr. d'amende.

Le condamné s'est retiré en sanglotant.

Une tentative de viol. — Dans la nuit de dimanche, une tentative de viol a été commise sur la personne de Sophie Nollet, âgée de 16 ans, apprentie repasseuse, demeurant chez un sieur Senneville, aiguilleur, dont la femme est repasseuse, et qui habitent près de Marcq-en-Barœul.

Le coupable, un sieur F... M..., est activement recherché.

LILLE

Instruction primaire. — Par divers arrêtés préfectoraux viennent d'être nommés :

1° *Instituteurs publics* ;

A Monceau-St-Vaast, M. Caulet.

A Noyelles-lez-Seclin. M. Coton.

2° *Institutrices publiques*

A Monceau-St-Vaast (création), Mme Caulet.

A Limont-